



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Réunion du 18 décembre 2014

Présents :

M. Jacques MILLET, Maire
Mme Cindy PECORARO, adjointe au Maire
M. Patrick BEAU, adjoint au Maire

Mme Géraldine MILLET, A.T.S.E.M.
Mme Julie COUSINIE, personnel scolaire

Mme Valérie NIGAULT, bénévole
Mme Marie-Claire FOURNES, bénévole
Mme Véronique FABRE, bénévole
Mme Delphine BONNET, bénévole
M. Gérard BERTRAND, bénévole

Mme Angélique ANGEL, déléguée des parents d'élèves
Mme Coralie LAUDE, déléguée des parents d'élèves
Mme Aurélie CARREL, déléguée des parents d'élèves
M. Yannick BAYOL, délégué des parents d'élèves

Absents excusés :

M. Jean-Claude GRAND, adjoint au Maire
M. Serge BERTHOUMIEU, conseiller municipal

Mme Marion GARCIA, personnel scolaire

Melle Hermine SACAZE, intervenante
Mme Agnès MARCO, bénévole
Melle Anaïs GRAND, bénévole

Mme Karine CALMETTE, déléguée des parents d'élèves
Mme Stéphanie POUTHOMIS, déléguée des parents d'élèves

PRESENTATION DE M. BERTRAND

Nous commençons la réunion en présentant M. BERTRAND au reste de l'équipe, car étant bénévole occasionnel, il n'intervient qu'en remplacement d'un bénévole permanent et n'est donc pas amené à rencontrer l'ensemble de l'équipe.

BENEVOLE SUPPLEMENTAIRE

Mme PECORARO annonce que Mme Claudette HUSSON interviendra en tant que bénévole permanente tous les mardis sur le groupe des maternelles. Mme HUSSON travaillant déjà pour l'école, les enfants la connaissent déjà, elle sera donc un référent pour nos tous petits.

PROPOSITION D'EMBAUCHE

Mme PECORARO explique que la commission affaires scolaires va proposer au conseil, pour approbation, d'embaucher **une heure de plus** Melle SACAZE afin qu'elle intervienne tous les lundis. Cette dernière serait disponible ce jour-là. Il est précisé que cet effort supplémentaire de la part de la municipalité s'élève à 720 € pour l'année.

Mme Géraldine MILLET nous avertit, afin d'anticiper, que Mme LACOURT va être déchargée lors du 3^{ème} trimestre. De ce fait, elle ne prendra plus d'élèves de sa classe pour assurer les APC ; ces élèves seront confiés à Mmes BERTHOUMIEUX et CHABBERT, sous forme de roulement avec les élèves de leur classe respective. Ceci va avoir un impact sur les groupes « d'aide aux devoirs » et de « loisirs créatifs » N'ayant pas de marge de manœuvre, la présence de Melle SACAZE, ce jour-là, est plus que nécessaire.

Les problèmes de locaux vont de nouveau apparaître, ainsi il faudra se rapprocher de Mme LACOURT afin de voir avec elle si nous pourrions récupérer sa classe pour y exercer une activité NAP.

PLANIFICATION DES GROUPES DU 2^{ÈME} TRIMESTRE

Mmes MILLET, COUSINIE et GARCIA nous ont fait passer les tableaux répartissant les enfants par activité.

En effet, nous n'avons pas procédé à nouveau à une inscription sur laquelle les parents devaient cocher l'activité de leur choix. Nous avons demandé le choix « premier », après, il s'agit tout simplement d'un roulement sur l'année.

Les enfants qui n'avaient pas été tirés au sort lors du premier trimestre, ont été positionnés d'office, sur l'activité qu'ils avaient choisie. Comme nous l'avions promis lors de la réunion publique effectuée en septembre à l'école.

Il est à noter une présence plus importante d'enfants les mardis et jeudis. On peut également constaté que 3 enfants inscrits au premier trimestre le lundi, ne le sont plus au second et que seulement 1 enfant inscrit au premier trimestre le mardi, n'y est plus au second. Aucun changement pour le jeudi.

GROUPE DES ELEMENTAIRES

Activités	Lundi		Mardi		Jeudi	
	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre
Aide aux devoirs	25	22				
Loisirs créatifs	17	16				
Lecture			12	13		
Théâtre			16	16		
Sport			14	15		
Tricotin					7	9
Informatique					10	9
Jeux de sociétés					11	11
Sport					18	15

TOTAL JOURNALIER 1^{er} trimestre : lundi : 42 enfants 2^{ème} trimestre : 38
Mardi : 42 enfants 2^{ème} trimestre : 44
Jeudi : 46 enfants 2^{ème} trimestre : 44

DISPONIBILITES DES BENEVOLES

Mme PECORARO fait un tour de table pour savoir si les bénévoles présents pourront toujours assurer en tant que tels les trimestres prochains. Tous répondent par la positive.

QUESTIONS D'ORGANISATION

Mme PECORARO veut évoquer certains points organisationnels.

Tout d'abord, le procédé utilisé pour prévenir les parents, vu les délais très courts avant les vacances scolaires, sur les plannings du 2^{ème} trimestre des NAP.

Certains soumettent l'idée des les avertir au retour des vacances. Mais Mme PECORARO trouve plus respectueux d'avertir les parents avant et tient à ce que cela soit fait ainsi. D'autres approuvent. Ainsi, Mme MILLET propose de prévenir les parents par le biais du site de l'école. Nous lui demandons de voir avec Mme LACOURT, car même si nous n'inscrivons pas le nom de famille des enfants, nous n'en avons peut être pas l'autorisation.

Certains nous demandent pourquoi nous ne prenons pas les adresses mails des parents afin, quand c'est nécessaire, de pouvoir les prévenir facilement. Nous répondons que nous avons demandé ces informations en début d'année scolaire, mais Mme LACOURT nous avait répondu que les parents ne le souhaitaient pas (les parents indiquent quand ils remplissent la feuille de renseignement, s'ils désirent ou pas divulguer ces informations)

Il apparaît alors judicieux de le demander sur notre feuille d'inscription aux NAP.

Ensuite, Mme PECORARO veut discuter de l'attitude à adopter en cas de contestation de la part de parents sur le planning des NAP. Tout le monde est unanime, les parents en question, viennent récupérer leurs enfants à 15h30.

Enfin, Mme PECORARO évoque la nécessité d'assouplir la présence de l'enfant inscrit. En effet, on lui a fait part (certains parents sont venus également parler de cela à Mme MILLET) que certains parents désireux de récupérer leur enfants à 15h30 une semaine sur deux, en fonction de leur emploi du temps professionnel, ne le pouvaient pas.

Mme MILLET suggère de concevoir des autorisations d'absences spécialement pour les NAP, car jusqu'à présent, elles utilisaient celles prévues pour l'école.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FOURNES nous fait part de sa contrariété à la lecture de certaines phrases écrites dans les P.V. de conseils municipaux. Entre autre : « nous constatons la vulnérabilité sur l'importance des bénévoles » ; « les bénévoles voulaient connaître quels moyens de discipline employés ».

Nous expliquons que la rédaction de la première phrase est maladroite et que nous ne voulions pas dire que les bénévoles étaient vulnérables mais que nous ne pouvions pas compter uniquement sur les bénévoles. En effet, même si les bénévoles ont signé une convention afin de pérenniser leur présence, il n'en reste pas moins du bénévolat et certains n'ont pas pu continuer en tant que tel, d'autres s'absentent, etc...

En ce qui concerne la discipline ; nous ne pensons pas que les parents aient pu se méprendre. Ils savent bien que quand nous parlons de discipline, il s'agit juste de les mettre dans un coin de la pièce ou de les diriger vers les ATSEM ou Mme LACOURT, quand celle-ci est présente. Il n'est nullement question de « punir ».

M. BAYOL, quant à lui, trouve qu'il y a eu un manque de communication. Mme FABRE confirme. Les parents ont appris, tout d'abord, ce nouveau changement pour les NAP, puis ensuite, celui relatif au tarif de la garderie. Aucune explication sur ces nouvelles recettes, etc...

Les membres de la commission répondent qu'à chaque instant la communication a été faite. Mme PECORARO ajoute qu'elle a été et qu'elle est toujours disponible pour les parents, bénévoles et ATSEM: le soir au téléphone, par mail, ou encore à la sortie de l'école. Seule la dernière communication sur les NAP a été annoncée par courrier. Effectivement, nous avons essayé de donner le plus d'éléments possibles, mais nous ne pouvons pas écrire des pages d'explications. Les ATSEM avaient besoin d'une solution rapidement, les vacances de Noël approchant à grand pas.

Quant aux recettes, rien de nouveau, elles viennent toujours dans la ligne budgétaire « école » : pour les frais de mobilier, de fournitures, les transports pour la piscine, etc...

Mme PECORARO précise qu'elle a demandé en conseil municipal que soient affichés les comptes rendus des commissions Affaires Scolaires à l'école, le temps que le site internet soit effectif. Celui-ci contiendra un onglet dans lequel seront répertoriés les comptes rendus des différentes commissions.

M. BEAU rappelle à M. BAYOL, que lors de la réunion du 25 novembre, nous avons averti les délégués des parents d'élèves sur cette nouvelle tarification de la garderie et que nous leurs avons demandé de commencer à en parler aux parents.

Mme BONNET ajoute qu'elle trouve excessive cette tarification. Nous expliquons que nous avons agi par souci d'équité. En effet, avant c'était un forfait ; un parent qui ne laissait qu'occasionnellement son enfant payait le même tarif que le parent qui laissait son enfant le mois entier. Désormais, la garderie devient « un service ». Celui qui utilise beaucoup ce service paiera plus que celui qui ne l'utilise guère.

Pour terminer, Mme FOURNES nous interroge sur le montant de la subvention perçue par enfant (Mme BONNET avait fait la même demande dans son courrier). Mme PECORARO lui précise qu'au 30 novembre 2014, nous avons eu 1 625,96 € de frais (tout confondu) et que nous avons reçu 2 250 € de subvention.

Nous mettons en avant que cette subvention n'est allouable que pour l'année 2014/2015 ; c'est-à-dire que nous ne savons pas si pour la rentrée 2015/2016, nous pourrions toujours compter sur cette aide financière.

La Vice-président
Cindy PECORARO